BIBLIOTHÈQUE
ÉVÊCHÉ
JOLIETTE

RÉPLIQUE

À

LA LETTRE DE Mgr B. PAQUET

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DATÉE

DU 28 FEVRIER 1891

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 et 258, rue St-Paul

RÉPLIQUE

BIBLIOTHÈQUE
EVÊCHÉ
JOLIETTE

À

LA LETTRE DE Mgr B. PAQUET

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DATÉE

DU 28 FEVRIER 1891

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 et 258, rue St-Paul

F5012 1591 1968A

RÉPLIQUE

À

LA LETTRE DE MGR B. PAQUET

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DU 28 FEVRIER 1891.

MONTRÉAL, 25 mars 1891.

Sa Grandeur Mgr EDOUARD CHARLES FABRE,

Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR, (1)

Dans les premiers jours de mars, écrivant à Votre Grandeur, j'ai renvoyé à plus tard les quelques remarques que j'avais à faire sur la " lettre de Mgr Paquet à Son Eminence le Car-

---

(1) Je donne ici la *Réplique*, telle que je l'ai remise à Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la province de Montréal, le 13 mai 1891 ; seulement j'y ajoute quelques notes au bas des pages pour faire part aux membres du Conseil Supérieur de certaines observations qui se sont présentées à mon esprit depuis lors, de même que pour satisfaire à certaines remarques qui m'ont été bénévolement communiquées.

dinal Taschereau et aux Archevêques et Evêques qui composent le Conseil Supérieur de l'Université Laval," en date du 28 février dernier (document No 1), promettant toutefois d'y revenir, si vous n'aviez pas la chose pour désagréable. Je viens aujourd'hui m'acquitter de cette promesse.

Mgr Paquet prétend ne vouloir attirer l'attention des Eminentissime et Illustrissimes membres du Conseil Supérieur que "sur les deux points qu'il regarde comme les plus importants." Le suivant dans sa marche, je commencerai ma réplique par ces deux points mêmes.

Seulement, avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de faire remarquer que Mgr Paquet renonce à prouver la plupart des accusations qu'il a portées contre le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal dans son rapport, au Conseil Supérieur, du mois de septembre 1890.

Il dit :—" Je ne veux pas suivre M. le Vice-Recteur dans la discussion de ces différentes questions." A-t-il oublié que c'est lui qui a sou-

levé ces différentes questions, et que je n'ai fait que me défendre, citant ses paroles une à une ; par conséquent, en refusant de me suivre, ne refuse-t-il pas de se suivre lui-même ?

I

Le premier point traite de l'indult du 5 mai 1889.

1°

Mgr le Recteur : " Mais, dit M. le Vice-Recteur, " n'avez-vous pas soutenu aussi que l'indult n'exemp- " tait pas la Succursale de payer au Séminaire de " Québec ce qu'il avait dépensé pour elle à Montréal ? " —Oui, je l'ai soutenu, et si actuellement la Succur- " sale n'est pas tenue de payer sa dette, ce n'est pas " que l'indult l'en exempte, mais c'est parce que le Sé- " minaire, pour les deux raisons que je vais donner, " a bien volontairement renoncé à exiger les $14,634.- " 41, montant réel de sa réclamation passée à la Pro- " pagande."

Ah !... devant la Sacrée Congrégation de la Propagande, la réclamation de Mgr Paquet n'était que de $14,634.41.

Alors, pourquoi me demandait-on, à moi, avec instances et menaces, d'abord $26,292.13, et ensuite $19,673.10 ?

Pour me servir d'une expression qu'emploie Mgr Paquet, *je ne veux pas faire de commentaires, et je me contente de dire :* Dans le monde, parmi les hommes d'affaires, comment qualifierait-on une pareille manière de procéder ?

2°

" Voici ces deux raisons : la première, c'est que le " Séminaire a voulu fournir une nouvelle preuve de " son désir de la paix et de la concorde entre Québec " Montréal, comme le dit Son Eminence le Cardinal " Taschereau dans une lettre à la Propagande ; la se- " conde, c'est parce que le Saint-Siège a donné à l'Ar- " chevêque de Québec l'assurance que l'indult ac- " tuel serait continué pendant quinze ans."

Je n'ai jamais douté que Son Eminence le Cardinal Taschereau n'ait eu un véritable désir de paix et de concorde. Mais, pourquoi Mgr Paquet n'avait-il pas, lui, ce désir au mois d'août 1889 ? Pourquoi ne l'avait-il pas au mois de septembre ? Pourquoi, pas au mois de janvier 1890, lorsque je suis parti pour Rome ? Il m'aurait épargné bien du trouble et du travail ; il se serait épargné à lui-même, peut-être, quelques petits désagréments.

3°

" Je profite de cette occasion pour annoncer à Vos " Grandeurs,..... que la réclamation du Séminaire " contre la Succursale est une affaire réglée. La Suc- " cursale n'aura rien à payer au Séminaire..... le Sé- " minaire a aussi voulu, comme je l'ai déjà dit, don- " ner une nouvelle preuve de son amour de la paix " et de sa bonne volonté envers la section de l'Uni- " versité Laval à Montréal ? "

Personne n'est plus heureux que moi de cette noble déclaration, faite au nom du Séminaire de Québec. Seulement, pourquoi Mgr Paquet ne l'a-t-il pas faite un an plus tôt ? Que de mérite il aurait aujourd'hui devant le pays ; et que de tribulations il aurait sauvé à l'Université (1).

---

(1) Plus loin Mgr Paquet dit : " Enfin, si le Saint-Siège avait voulu que le produit de l'Indult de la province de Montréal payât la dette de la Succursale, il l'aurait certainement déclaré soit au Séminaire qui insistait à Rome pour que sa réclamation fût payée..." Oui, Mgr Paquet insistait !... c'est pourquoi, n'est-il pas un peu tard, maintenant afin de couvrir une retraite plus ou moins volontaire, pour apporter, comme après coup, cette raison du " désir de la paix et de la bonne volonté ? " Tout de même, j'en bénis le ciel. Mieux vaut tard que jamais.

4°

" M. le Vice-Recteur a exposé aux Eminentissimes
" Cardinaux de la Propagande ma mauvaise manière
" d'interpréter l'indult, et en même temps, il a claire-
" ment indiqué le véritable sens du document ponti-
" fical. Quel a été le résultat de cette démonstration?
" Votre Eminence et Vos Grandeurs le connaissent."

Oui, Son Eminence et Votre Grandeur connaissent que, avant mon départ pour Rome, Mgr Paquet voulait me faire payer, comme Vice-Recteur et agent financier de Mgr l'Archevêque de Montréal, au moins $19,673,10 ; et que, après mon exposé aux Eminentissimes Cardinaux, je ne paie pas un sou.

Voilà quel a été le résultat pratique de cette démonstration.

5°

" Si l'indult avait été accordé pour payer la dette
" de la Succursale, on n'aurait pas dit *in diminutionem*
" *debiti partis marianopolitanæ universitatis*, puisque le
" produit des messes venant de la province de
" Montréal, pendant trois ans, sera plus que suffisant
" pour payer la réclamation du Séminaire, $14
" 634.41,....."

Je rétorque. C'est justement parce que l'indult vous accordait plus que notre part de dette, réclamée par vous de la Succursale, que tant de personnes à Montréal étaient d'avis que la Succursale n'avait rien à payer.

6°

" Enfin, si le Saint-Siège avait voulu que le produit " de l'indult de la province de Montréal payât la " dette de la Succursale, il l'aurait certainement décla- " ré soit au Séminaire qui insistait à Rome pour que " sa réclamation fût payée, (1) soit aux administra- " teurs de la Succursale qui croyaient que l'indult " soldait leur dette."

Quant à ce qui regarde les administrateurs de la Succursale, Mgr Paquet pourrait-il soutenir *positivement* ce qu'il avance ? Quant à moi, je serai *positif* dans ce qui suit : Pour être agréable à des personnages éminents que je respecte et que j'aime, pour obéir du reste à la modération que j'ai mise à la base de ma politique universitaire, dans mon rapport à Mgr l'Archevêque

(1) En ce temps-là, Mgr Paquet ne songeait pas encore à donner une nouvelle preuve de son amour de la paix et de sa bonne volonté envers la section de l'Université Laval à Montréal.

de Montréal, daté de Rome, le 2 juillet 1890, par des mots vagues et des phrases larges (document No 2), j'ai laissé volontiers à Mgr Paquet, que je ne tenais aucunement à humilier, une porte honorable pour sortir de ces difficultés. Il n'a pas su en profiter. Il a préféré essayer de tourner contre moi mon acte de générosité. Tant pis!

Je terminais cette page bénévole en disant: " Il est pour moi *plus que probable* que la Succursale ne sera jamais appelée à payer les comptes que M. l'abbé Marcoux, délégué du Séminaire de Québec, lui a présentés." Je disais, pour me servir d'un terme transparent, PLUS QUE PROBABLE; et aujourd'hui, Mgr Paquet vient nous annoncer que CERTAINEMENT " la réclamation du Séminaire contre la Succursale est une affaire réglée. La Succursale n'aura rien à payer au Séminaire." J'ignorais alors que Mgr Paquet, ou plutôt le Séminaire, voulait, en renonçant à cette réclamation, " donner une nouvelle preuve de son amour de la paix et de

sa bonne volonté envers la section de l'Université Laval à Montréal." Si, réellement, comme l'affirme Mgr Paquet, les administrateurs de la Succursale n'ont rien connu sur ce sujet auprès du Saint-Siège, il faut admettre que je suis un peu devineur.

7°

Mgr Paquet cite un long extrait de mes mémoires qui prouve justement le contraire de ce qu'il prétend lui faire dire ; il s'étend en une longue dissertation pour expliquer les mots *in diminutionem partis debiti marianopolitanæ universitatis :* il me paraît évident que, comme consolation, Mgr Paquet voudrait au moins avoir des apparences de son côté. Sur ce point, nous nous entendrons assez facilement. Pour moi, je tiens assez peu aux apparences ; je me contente de la réalité. Quand j'ai l'huître, j'abandonne volontiers les écailles.

Je prétendais *ne pas payer*, avant qu'on eut établi la dette d'une manière claire, *je ne paie pas:* cela me suffit.

II

Le second point traite d'un état de compte que Mgr Paquet a donné au Conseil Supérieur dans son rapport pour l'année 1888-89.

1°

Mgr Paquet met en tête de ses remarques celle-ci :

" M. le Vice-Recteur cite cette partie de mon rap-
" port et, par inadvertance sans doute, arrête sa cita-
" tion après les mots " ce qui laisse un déficit de
" $6,719.21", met un point à la place de la virgule,
" ferme les guillemets et omet le reste de la phrase:
" sans compter, il va sans dire, l'intérêt des capitaux
" mis dans la fondation de l'Université, ni celui que
" nous payons annuellement sur la dette contractée
" pour la même œuvre."

Un peu plus loin, il revient encore sur cette importante virgule :

" Je ne veux pas faire de commentaires, et je me
" contente de dire de nouveau que c'est, sans doute,
" par inadvertance que cette partie si importante de
" ma phrase a été omise dans la citation de M. le Vice-
" Recteur."

A ce sujet, j'ai pris la peine de consulter mes mémoires, et j'y ai trouvé qu'il y était question de cette phrase cinq fois.

A la page 46, 30, et 32 de mon "Mémoire sur les ressources à créer pour la Succursale," la phrase est citée tout entière. Donc, dans ces trois cas, pas d'inadvertance.

A la page 28 du même mémoire, la phrase s'arrête après les vingt et un centins, mais il y a une virgule suivie de trois petits points : donc, dans ce quatrième cas, pas d'inadvertance encore.

Dans ma réponse à Mgr Paquet, il y a un point, je le confesse humblement ; cependant, je dois dire, pour faire un aveu complet, que la faute a été commise non pas précisément par inadvertance, ce qui m'excuserait complètement, mais bien, ce qui est grave, par le manque d'importance que j'attachais à la chose. J'avais oublié, voyez-vous, que " pour un point Martin perdit son âne."

Perdidit uno pro puncto Martinus asellum (1).

Tout de même, ces remarques de Mgr Paquet me font réellement plaisir. Elles montrent à tous avec quel œil minutieux il a scruté mes mémoires. Et je me dis : quand on s'arrête avec autant de complaisance à une virgule, évidemment, on doit être à court de reproches sérieux.

2°

" Que M. le Vice-Recteur rétablisse ma phrase en " entier, et il trouvera à qui donner le revenu des " messes de Québec (2) et de Montréal, l'intérêt per- " çu sur les $100,000 provenant des biens des Jé- " suites,....."

Très bien, je trouve maintenant, sur le témoi-

---

(1) Sérieusement, soyons de bon compte. Mgr Paquet dit: " Pendant l'année qui s'étend de janvier 1888 à janvier 1889, les recettes ont été de $6,212.04 et les dépenses de $12,931.25..... Ce qui laisse un déficit de $6,719.21,....." Or, en examinant le détail de la recette, je m'aperçus qu'il n'y était pas question du revenu que Mgr Paquet avait *reçu* des messes de Québec pour cette année 1888, et je dis : On a oublié le revenu des messes. Je le demande, qu'est-ce que cela aurait fait à la chose, quand bien même j'aurais laissé à la phrase sa longue queue :.... " sans compter, il va sans dire, etc., etc." La lacune, dans les recettes, n'en aurait pas été comblée davantage.

(2) Toutefois, d'après l'état de compte présenté par Mgr Paquet, il aurait été difficile de le donner à qui que ce soit, puisqu'il n'y en était nullement question.

gnage de Mgr le Recteur, à qui donner le revenu des messes de Québec, ce qui est une tout autre question ; mais je ne trouve pas que, pour tout cela, Mgr Paquet ait mis dans la colonne de ses recettes ce revenu des messes ; et c'est là le point en litige ; c'est là l'oubli que j'ai signalé, oubli pour le moins aussi considérable que celui d'une virgule.

3°

" Il ne faut pas oublier que le revenu des messes " n'est pas un revenu permanent et qu'il nous est " accordé pour nous aider à payer notre dette."

Je n'ai jamais dit le contraire, mais il n'est pas moins vrai que c'est un revenu annuel pendant les années que le Séminaire en jouit.

4°

Au premier abord, on pourrait être surpris de voir que Mgr Paquet attache autant d'importance à ce second point, même au premier ; car, après tout, que j'aie eu tort, ou non, de l'accuser d'avoir mal interprété l'indult du 5

mai 1889, peu importe, puisque cette question de l'indult est décidée à Rome, et que cette décision est acceptée au Canada par les deux partis.

Mais, en lisant attentivement la lettre de Mgr Paquet, on voit que ces deux points ne sont que deux bastions avancés pour couvrir un troisième point, celui-là vital pour lui, qu'il protège comme la prunelle de son œil, et que je puis résumer en ces termes :

Les Evêques de la province civile de Québec ne seraient-ils pas obligés (1) de rembourser une bonne partie des dépenses que le Séminaire de Québec a faites pour bâtir l'Université à Québec ?

Citons plutôt, dans un troisième point, les mots mêmes dont se sert Mgr Paquet.

---

(1) Sur ma première copie, j'avais mis *ne sont-ils pas obligés*, sur ma deuxième, *n'étaient-ils pas ;* sur celle-ci, je m'arrête à *ne seraient-ils pas*. Car, plus j'étudie la phraséologie du document, moins je suis certain si Mgr Paquet, dans ses intentions et son dessein, envisage le présent, le passé ou l'avenir.

III

" Le Saint-Siège n'a pas perdu de vue que c'est à la " demande de l'Episcopat du Haut (1) et du Bas-Cana- " da, que le Séminaire a établi l'Université Laval, pour " laquelle il a, vu ses ressources restreintes, consacré " une somme énorme, prise en grande partie sur les " biens-fonds que lui avaient légués son fondateur. " Si l'Université n'avait été demandée que pour la " province ecclésiastique actuelle de Québec, le Sémi- " naire n'aurait pas dépensé la moitié de l'argent " qu'il y a mis (2).

" On nous avait demandé une université pour tous " les catholiques du Canada, c'était même la condi- " tion formelle imposée par lord Elgin (3), et on dési- " rait qu'elle fit honneur à l'Eglise catholique.....

" Nous restons donc avec notre grande université, " faite pour recevoir quatre ou cinq cents élèves en " médecine et en droit, et nous n'en avons que cent " trente. Il n'est pas nécessaire de faire observer que " les capitaux placés sur cette université deux fois " trop grande, non seulement sont improductifs, mais " encore nous occasionnent de nouvelles dépenses " continuelles sans aucune compensation.....

---

(1) Les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston vont-ils être appelés à prendre leur part de dépenses ?

(2) Le séminaire de Québec a-t-il jamais accepté de bâtir une université, dont l'administration financière, revenus et dépenses, serait sous le contrôle de l'épiscopat du Haut et du Bas-Canada ?

(3) Faisons payer lord Elgin.

" Il (Québec) lui faut rencontrer les intérêts de sa
" dette et faire des frais d'entretien doubles de ce
" qu'ils seraient si l'Université n'avait été construite
" que pour la région de Québec.....

" Ce qui laisse un déficit de $6,719.21, sans compter,
" il va sans dire, l'intérêt des capitaux mis dans la
" fondation de l'Université, ni celui que nous payons
" annuellement sur la dette contractée pour la même
" œuvre."

Je ne traiterai pas cette question maintenant, je n'entreprendrai jamais de la traiter à fond, à moins d'en être chargé par qui de droit, d'une manière spéciale.

Elle relève du ressort des Evêques. Et Nos-seigneurs les Evêques ne sont pas sans entrevoir les conséquences incalculables qui découlent de ce principe, s'ils l'admettent une fois dans toute son étendue.

Comme cette question se rattache indirectement à celles que j'avais été chargé d'exposer à Rome, indirectement, à Rome, j'y ai touché en passant. Les réflexions que je faisais alors, n'ont rien perdu aujourd'hui de leur actualité. Les voici:

" Dans son rapport au Conseil Supérieur, " Mgr Paquet dit : " Ce qui laisse un déficit de " $6,719.21, sans compter, il va sans dire, l'in- " térêt des capitaux mis dans la fondation de " l'Université, ni celui que nous payons annuel- " lement sur la dette contractée pour la même " œuvre."

" Si je m'en rapporte à des paroles tombées " de haut lieu, si je rapproche la phrase précé- " dente de sa pétition au Saint-Père, où Mgr " Paquet demande les revenus provenant aussi " bien des messes de la province de Montréal " que des messes de la province de Québec, *uti-* " *litate Universitatis Lavallensis erectæ in civitate* " *quebecensi*, je ne puis m'empêcher de penser : " s'agirait-il de faire payer à Montréal une " part proportionnelle à celle de Québec, sur " les dépenses faites pour l'Université à Qué- " bec ? J'aimerais à croire que non ; car ce " serait réveiller et soulever une foule de ques- " tions que, dans l'intérêt de tous, il vaut " mieux laisser dormir.

" Dans ces dépenses, quelle part reviendrait
" à Montréal ? Sur quelles bases se mettrait-on
" pour en déterminer le montant ? Montréal
" en a-t-il retiré quelqu'avantage ? Jamais a-t-
" il été consulté sur l'à-propos de les faire ?
" Au contraire, n'a-t-il pas maintes fois protes-
" té, d'une manière ou d'une autre, qu'il n'en-
" tendait pas y être entraîné ? Quand on n'a
" pas voix au chapitre, peut-on être appelé à
" solder la note ? Ces dépenses pour l'Univer-
" sité à Québec n'ont-elles pas été faites presque
" toutes, avant l'établissement de la Succursale
" à Montréal, alors que le Séminaire de Québec
" était loin de demander à qui que ce soit, au
" Canada, un secours monétaire pour remplir
" les obligations dont il s'était chargé par dé-
" vouement à l'éducation ? L'établissement de
" la Succursale à Montréal a-t-il fait subir au
" Séminaire de Québec quelques pertes maté-
" rielles, à part, peut-être, la perte d'espérances
" irréalisables ? Si on demande à Montréal
" d'entrer dans le paiement de ces dépenses, ne

" faudra-t-il pas apporter sur table un état dé-
" taillé des comptes ? Dans cette dette du Sé-
" minaire de Québec, n'entre-t-il pas certaines
" spéculations malheureuses, certaines pertes
" causées par la dépréciation que le malheur des
" temps ou le caprice du commerce ont apporté
" dans la valeur des propriétés, ou certaines dé-
" penses magnifiques faites pour des améliora-
" tions très utiles sans doute, mais qui étaient
" loin d'être commandées par la nécessité ? Le
" pays maintenant doit-il être mis à contribu-
" tion pour éteindre ou diminuer une dette
" qu'on a eu soin de faire seul, de son chef,
" afin de conserver ses allures libres, et de n'a-
" voir aucun compte à rendre à personne ? Le
" Séminaire de Québec est-il réellement aussi
" pauvre que quelques-uns le prétendent ? Ne
" reste-t-il pas encore une des institutions du
" pays les plus solidement assises ?

" Voilà ce que j'ai entendu dire, maintes et
" maintes fois, dans des cercles très sérieux et,
" en général, très bien informés. Quelle est,

" en réalité, la valeur intrinsèque de tous ces
" points d'interrogation ? Je n'entreprendrai
" pas, aujourd'hui, d'élucider ces questions mul-
" tiples et complexes, comme la chose n'entre
" qu'indirectement dans le cadre de mon sujet;
" seulement, il m'est avis qu'il vaut mieux,
" dans l'état actuel des esprits, tout couvrir d'un
" silence prudent, Québec et Montréal accep-
" tant de faire chacun de leur côté, vaillamment,
" les dépenses de leur siège universitaire.

" Que le Séminaire de Québec, vu qu'il s'est
" chargé d'être l'administrateur financier de
" l'Université à Québec, demande des subsides
" au district de Québec, je n'ai rien à dire, ce-
" la ne me regarde pas ; même, que Rome lui
" accorde le revenu provenant des messes de la
" province ecclésiastique de Québec, pour dix
" ans, pour quinze ans, pour trente ans, si on le
" veut, j'y applaudirai ; mais, puisqu'il pré-
" tend bien ne faire aucune dépense pour l'éta-
" blissement de l'Université à Montréal, puis-
" que même il exige le remboursement de ce

" qu'il y a dépensé dans ce but, de grâce, qu'il
" ne vienne pas demander au district de Mon-
" tréal ce qui serait considéré, par un trop
" grand nombre, comme l'impôt du sang.

" L'Université à Québec a une dette, mais
" elle a par contre, en valeur, ses bâtisses, sa
" bibliothèque, ses musées, ses cabinets de phy-
" sique et de chimie, le tout sur un pied qui fe-
" rait honneur soit en Europe, soit en Amé-
" rique, à n'importe quelle institution de ce
" genre.

" L'Université à Montréal a une dette ; et
" elle n'a ni bâtisses, ni musées, ni laboratoires,
" ni bibliothèque qui vaillent la peine d'être
" mentionnés.

" Quand Montréal se sera enrichi de cons-
" tructions et d'un outillage universitaire à
" l'égal de ce qu'on admire à Québec, lui aussi,
" il aura sa dette forte, ronde ; et il pourra
" écrire avec Mgr Paquet, en parlant de ses
" dépenses d'alors : " Sans compter, il va sans
" dire, l'intérêt des capitaux mis dans la fonda-

" tion de l'Université, ni celui que nous payons
" annuellement sur la dette contractée pour la
" même œuvre."

" Il existe, en certains pays, ce qu'on appelle
" les écoles communes. Tous les citoyens sont
" taxés pour le soutien des écoles de l'état, et
" les pères de famille qui désirent avoir pour
" leurs enfants des écoles séparées, où l'ensei-
" gnement soit conforme à leurs principes ou à
" leurs intérêts sectionnels, doivent s'imposer
" pour les soutenir une taxe supplémentaire. Il
" me répugne de croire que l'on veuille imposer
" au district de Montréal un système du même
" genre, en lui faisant payer une partie des
" dépenses de l'Université à Québec, en même
" temps qu'il reste chargé seul des dépenses de
" l'Université à Montréal. Voudrait-on tuer,
" dans son germe, l'idée et le fonctionnement de
" l'unité universitaire au Canada, on ne saurait
" prendre un moyen plus efficace. L'esprit public
" se révolterait contre cette prétention, et les
" ennemis de l'Université en profiteraient pour
" réussir dans leurs desseins indubitablement."

IV

Dans ce quatrième point, qu'il me soit permis de relever, en quelques mots, certains petits avancés que Mgr Paquet a cru devoir semer, çà et là, dans les deux points sur lesquels seuls il se proposait d'attirer l'attention.

C'est pénible, c'est ennuyeux. Mais, après tout, il ne doit pas y avoir plus de mal à se défendre qu'à attaquer.

1°

" La brochure de M. le Vice-Recteur de l'Université
" Laval à Montréal, récemment envoyée, non seule-
" ment aux membres du Conseil Supérieur de l'Uni-
" versité, mais encore, à ma connaissance personnelle,
" à plusieurs autres personnes, m'oblige à regret de
" vous adresser la présente lettre."

Oui, j'ai envoyé ma brochure aux membres ecclésiastiques (ecclésiastiques, et non pas laïques) (1) du Conseil Universitaire, parce que je savais fort bien qu'ils avaient eu connaissance

(1) N'aurais-je pas eu droit d'envoyer cette réponse aux laïques qui ont connu, de par Québec, ces accusations ?... Jusqu'ici, je ne l'ai pas fait.

des plaintes que Mgr Paquet élevait sur mon compte.

Voudrait-on, par hasard, me nier le droit de me défendre où je suis attaqué ?

2°

" Je fais la même remarque au sujet des mémoires " que M. le Vice-Recteur a présentés à la Propagande " l'année dernière. Ces mémoires, destinés aux Emi- " nentissimes Cardinaux de la Propagande, circulent " en Canada."

Oui, j'en ai envoyé à tous les Evêques du Canada français. Est-ce une indiscrétion de communiquer ce qui intéresse à un si haut degré l'Université aux membres du Conseil Supérieur de la dite Université ? Est-ce cela que l'on entend par les faire circuler en Canada ?

3°

" Je n'accuse pas M. le Vice-Recteur d'avoir lui- " même répandu ces mémoires,..."

Alors, Messeigneurs, je vous le demande, qui donc sont accusés ?

4°

" Il est regrettable aussi que des lettres échangées " entre le Recteur et le Vice-Recteur aient été pu- " bliées dans les journaux. Je n'accuse personne en " particulier d'avoir commis cette indiscrétion, mais " je constate un fait. Je sais toutefois que ces lettres " se trouvent dans les mémoires de M. le Vice-Rec- " teur présentés à la Propagande."

Oui, c'est très regrettable ; et, si j'étais sensible, j'en aurais plus souffert que Mgr le Recteur. Ces indiscrétions étaient dirigées, non contre lui, mais contre moi. Je pourrais, pour découvrir quel est le coupable, invoquer l'axiome du droit criminel : *Qui a profité du crime ?*

Mes adversaires de l'Ecole de Médecine, aujourd'hui mes amis, me reprochaient ces lettres, dès l'automne de 1889, longtemps avant que mes mémoires n'eussent été publiés. Où en avaient-ils eu connaissance ? Peut-on supposer que c'est chez moi ? Alors, chez qui ? (1)

Une petite question. Le VEHEMENTER DOLUIT,

---

(1) Mgr Paquet hésite dans son accusation : " Je n'accuse personne en particulier...." Pourquoi cette hésitation ? Aurait-il peur de frapper des personnes qui lui tiennent de près ?

qui se trouvait dans une lettre écrite à Son Eminence le Cardinal Taschereau par l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, par qui, je voudrais bien savoir, a-t-il été, immédiatement après la réception de ce document romain, répandu dans la ville de Montréal ?

Dans une lettre en date du 21 janvier 1891, Mgr Paquet ne nie pas que ces indiscrétions soient parties de Québec. Non. Seulement il prétend qu'elles sont justes, et il semble me menacer de la lettre pontificale. Voici :

" Je n'admets pas que des indiscrétions à pro-
" pos de lettres reçues de Rome, *qui ne sont pas*
" *justes*, seraient parties du Séminaire de Québec.
" Je crois que vous serez de mon avis, lorsque
" vous connaîtrez la lettre que le Cardinal Préfet
" de la Propagande a écrite à Son Eminence le
" Cardinal Archevêque de Québec."

Mgr Paquet attribuait alors à cette missive de bienveillance paternelle une signification tout

autre qu'elle n'ean réalité. Depuis, il a pu en connaître le vrai sens. (1)

Vous n'avez pas oublié, Mgr l'Archevêque, comme, dans la poursuite de nos desseins de conciliation, j'ai été attaqué violemment par les mécontants de l'un et l'autre parti: tellement que vous m'avez donné la permission de me défendre dans les journaux.

---

(1). Voici ce que j'avais l'occasion d'écrire, à ce sujet, à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, en date du 25 février 1891 :

" Mgr Paquet ne nie pas que des indiscrétions aient été " commises ; et comment l'aurait-il pu nier, lorsque le *vehemen-* " *ter doluit* courait tous les cercles universitaires de Montréal, " colporté avec complaisance par quelques amis personnels de " Mgr le Recteur ? Bien plus, il proteste qu'un jour viendra " (et on dirait qu'il n'est pas loin) que je serai de son avis. " Mon avis est que Notre Saint Père le Pape, en effet, doit être " très affligé du spectacle affligeant que nous lui offrons tous " ensemble ; que ces mots, cités *ex parte,* n'ont pas, dans l'en- " semble de la lettre romaine, le sens qu'on leur donne dans " ces commentaires de circonstance ; que l'Eminentissime Pré- " fet de la Propagande ne les a jamais écrits pour l'usage qu'on " en a fait ; que cette lettre de paix et de bienveillance pater- " nelle, que l'on semble vouloir agiter de loin comme un épou- " vantail, ne me fera jamais que du bien ; que jamais je ne " serai blâmé à Rome, pour avoir contribué à faire passer un " bill qui a été le triomphe difinitif des décrets apostoliques au " Canada ; et qu'avant longtemps, le silence sera imposé à " ceux qui promènent, dans le clair-obscur d'un demi-secret, " ces indiscrétions que je signale, comme étant non seulement " injurieuses aux personnes, mais encore préjudiciables à l'œu- " vre universitaire."

" Continuez, disiez-vous, avec courage votre " œuvre de dévouement. Jusqu'ici, vous avez " bien fait... Je vous donne toute permission de " défendre votre franchise et votre loyauté dans " les journaux." (Lettre de Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, à l'abbé J. B. Proulx, 16 novembre 1889.)

Je n'ai usé de cette permission que dans une seule circonstance. Tout le pays sait dans quel silence et quel mutisme je me suis renfermé. Eh bien, aujourd'hui, dans un document qui doit aller à Rome, là où nécessairement on ne peut être au courant de ces petits détails de publicité, on ne craint pas de m'attaquer sur le point où je suis peut-être le plus invulnérable. N'avais-je pas raison de vous écrire, le 25 février, trois jours avant que Mgr le Recteur n'envoyât cette lettre aux membres du Conseil Supérieur ?

" Monseigneur, il me plaît de risquer ici une " petite prédiction. Voici que, dans l'espérance " d'un retour de la fortune, on fait circuler, à " l'occasion de ma manière d'agir, certaines ru-

" meurs dans le public; devant le public, je ne
" me défendrai point, absolument point. Eh
" bien, à la fin, lorsque ces espérances seront
" devenues vaines, vous allez voir si on ne
" m'accuse pas d'avoir fait du bruit et d'avoir
" rompu le silence. Je connais mon monde!"

5°

" Malgré l'exemple de M. le Vice-Recteur, j'aurai
" bien soin de n'envoyer cette lettre qu'aux mem-
" bres du Conseil Supérieur, à M. l'abbé Proulx et à
" la Propagande."

Merci du compliment et de la faveur. Je suis plus heureux cette fois que quand j'ai été attaqué, à la sourdine, devant le Conseil Supérieur, le 23 septembre 1890.

6°

" Je laisse à Votre Eminence et à Vos Grandeurs le
" soin d'apprécier le ton général de la brochure de
" M. le Vice-Recteur, m'en rapportant complètement
" à leur jugement."

Le ton de cette brochure, en effet, est un peu plus vif que celui de mes mémoires; et, de

moi-même, j'en donnais la raison à Son Eminence le Cardinal Simeoni, quand je lui en ai envoyé les premiers exemplaires.

" Si le ton de cette réponse semble être un " peu plus vif que celui de mes mémoires en " général, c'est que j'ai voulu reproduire par " écrit ma réplique parlée fidèlement jusque " dans ses moindres nuances; c'est que j'étais " sur la défensive, et que je devais proportion- " ner les divers mouvements de cette escrime " que l'on m'impose, à la rapidité et à la vio- " lence des coups que l'on voulait me porter. " Du reste, Nosseigneurs les Evêques, près de " deux heures durant, par leur air bienveillant " et leur attention soutenue, m'ont laissé croire " que mes paroles ne sortaient pas de la note, " tantôt gaie, tantôt sevère, permise en pareille " circonstance." (Lettre de l'abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Simeoni, 10 février 1891).(1)

En vérité, j'aurais cru que Mgr Paquet était

(1) Je plaide, et avec non moins de raison, pour cette réplique les mêmes circonstances atténuantes.

le dernier homme à se scandaliser d'une réplique un peu vive. Aurait-il oublié qu'il a écrit les phrases suivantes :

" Je savais déjà par le passé que votre mémoire " n'est pas très heureuse, mais je ne la croyais pas " aussi infidèle." (Lettre de Mgr Paquet à l'abbé J.B. Proulx, 21 janvier 1891.)

" Je n'ai rien à ajouter à ma réponse du 21 janvier, " attendu que, suivant moi, elle répond parfaitement " à vos nouvelles questions ; attendu que aussi, d'a- " près votre lettre, vous avez compris le sens de cette " réponse." (Lettre de Mgr Paquet à l'abbé J. B. Proulx, 7 février 1891.)

" Vous ne serez pas surpris si, à l'avenir, j'exige que " nous ayons toujours des témoins de nos conversa- " tions ". (Lettre de Mgr Paquet à l'abbé J. B. " Proulx, 7 février 1891.)

Et que d'autres extraits du même genre je pourrais citer.

Dans cette lettre même aux vénérables membres du Conseil Supérieur, que signifie cette phrase :

" Québec a été moins prudent, ou mieux, trop con- " fiant dans la parole des hommes ?"

Quels sont ces hommes, dont la parole ne mérite pas trop de confiance ?

7°

" Je profite également de cette occasion pour dire
" aux vénérables membres du Conseil Supérieur, et
" en particulier aux Archevêque et Evêques de Mon-
" tréal, que le Conseil de l'Université qui, suivant le
" désir du Saint-Père, *doit veiller avec soin au maintien de*
" *la paix et de l'union entre les deux sections de l'univer-*
" *sité*, n'omettra rien pour opérer cet heureux résul-
" tat, en se renfermant toutefois dans les limites fixées
" par la constitution *Jam dudum* et la loi qui crée la
" nouvelle corporation de l'Ecole de Médecine et de
" Chirurgie de Montréal, Faculté médicale de l'Uni-
" versité Laval à Montréal."

Il y a là un *toutefois* qui ne présage rien de bon pour l'avenir. Toutefois, de mon côté, j'ai confiance que la sagesse de Rome, dans les réponses qui vont nous venir infailliblement, dissipera tout danger de se *renfermer* dans des bornes trop étroites, en étendant les *limites* des bonnes volontés.

8°

Cependant, malgré ces petites divergences d'opinion, je suis heureux de concourir pleinement dans les paroles par lesquelles Mgr le Rec-

teur de l'Université termine sa lettre, et de lui annoncer que nous sommes en très bonne voie pour faire réussir son *désir* et son *souhait:*

"Nous désirons de tout notre cœur que les volontés
" et les désirs du Saint-Siège reçoivent leur parfait
" accomplissement, et nous y travaillerons de toutes
" nos forces. Nous souhaitons que l'organisation com-
" plète de la section de l'Université à Montréal se
" fasse le plus tôt possible, qu'elle prospère pour la
" gloire de la religion, du nom canadien-français,
" l'avantage de la jeunesse catholique et la consolation
" de Sa Sainteté Léon XIII, qui a témoigné et témoi-
" gne tous les jours tant d'intérêt et de sympathie à
" notre université. (1)"

Espérant que bientôt, bon gré mal gré, le silence se fera sur toutes ces récriminations, afin

---

(1) Ces paroles me remettent en mémoire celles que j'avais l'honneur d'écrire à Son Eminence le Cardinal Simeoni, le 25 avril 1890, en tête de mon *Mémoire sur les comptes du Séminaire de Québec :*

" Que Votre Eminence en soit bien persuadé, dans ce mé-
" moire, comme dans celui que je lui ai déjà passé, ainsi que
" dans ceux que j'aurai l'occasion de lui remettre sous peu, je
" ne poursuis d'autre but que l'exposition sous son vrai jour
" d'une situation trop embrouillée, les intérêts d'une paix qui
" soit équitable pour être durable, et la prospérité, également
" dans toutes les parties de notre pays, de cette université
" catholique que le Saint-Père voudrait y voir fleurir bien
équilibrée, grande et une."

de nous permettre de travailler dans le calme au développement de nos projets salutaires, je demeure avec le respect le plus profond et le dévouement le plus filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX,

V. R. U. L. M.

DOCUMENT N° 1

MONTRÉAL, 6 MARS 1891.

Sa Grandeur Mgr EDOUARD CHS FABRE,

Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Je reçois aujourd'hui même la lettre que Mgr Paquet a écrite " à Son Eminence le Cardinal Taschereau et aux Archevêques et Evêques qui composent le Conseil Supérieur de l'Université Laval."

Pour ne pas éterniser une dispute qui devien-

drait inutile, puisque Mgr Paquet n'a aucunement prouvé ses premiers avancés, je ne vois pas, pour le moment, l'à-propos d'envoyer aux vénérables membres du Conseil Supérieur une contre-réponse. Seulement, lorsque je serai quelque peu débarrassé de l'ouvrage qui me presse de toutes parts, je me propose d'envoyer à Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la province de Montréal quelques remarques à propos de cette lettre.

Aujourd'hui, qu'il me suffise de dire que Mgr Paquet, sortant complètement du terrain de l'accusation qu'il avait portée contre moi, soulève tout à coup une autre question, que je puis résumer comme suit : " Québec, sur la demande " des Evêques du Haut et du Bas-Canada a bâti " une université pour tout le Canada, mais elle " n'est pas payée. Québec reste donc avec sa " grande université, faite pour recevoir quatre " ou cinq cents élèves en médecine et en droit, " et il n'y en a que cent trente."

Quant à savoir si, dès le principe, le Sémi-

naire de Québec a accepté d'établir une université pour tous les catholiques du pays, ou seulement d'établir une institution diocésaine exclusivement sous le contrôle de son Archevêque, c'est une question qui a été fort controversée, et sur laquelle encore *scinduntur doctores.*

Pour le moment, supposons admis que ce soit le cas. S'en suit-il que les Evêques doivent payer des bâtisses superbes, des dépenses magnifiques, pour lesquelles ils n'auraient pas été consultés ? On a gardé sa liberté de faire la dette, n'a-t on pas par là perdu la liberté de la passer aux autres ? Si, de mon plein gré, je choisis de me lancer dans des dépenses au delà de mon moyen, si je suis *moins prudent*, (1) de de quel droit imposerais-je à mon voisin le fardeau de mes *imprudences* ?

On peut facilement comprendre l'importance qu'attache Mgr Paquet à faire admettre un certain principe gros, gros de conséquences ; et

---

(1) Expression de Mgr Paquet: " Montréal n'a pas encore bâti son Université,... Québec a été moins prudent..."

voilà pourquoi, dans ma réponse, je disais : *caveant consules !*

Mais assez.

Avec votre permission, Monseigneur, je reviendrai sur ce sujet ; car, Mgr Paquet, par une providence toute spéciale, semble vouloir me fournir l'occasion de traiter la question universitaire sur toutes ses faces.

En attendant, croyez que je demeure, avec la vénération plus profonde.

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très devoué serviteur.

J. B. PROULX, Ptre,

V. R. U. L. M.

P. S.—Quant à la phrase que Mgr Paquet m'accuse d'avoir tronquée, veuillez voir mon mémoire sur les ressources, page 28, ligne 24 ;—page 30, ligne 2 ;—page 46, ligne 18 ; et dites-moi s'il ne me fait pas trop belle la réponse.—

J. B. P.

DOCUMENT N° 2

Extrait du rapport sur sa mission à Rome à Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, par l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, Rome, 2 juillet 1890.

A ce sujet des comptes, il se poursuit actuellement, entre Rome et Québec, une correspondance qui ne peut, paraît-il, se terminer en quelques mois, ce qui a empêché qu'on ne me donnât une réponse définitive. Quelle est la matière précise de cette correspondance, quelle en sera le résultat, je ne puis le dire; mais ce que je puis dire, sans crainte de me tromper, c'est que :

1° Il est certain que nous n'aurons pas à payer ce que le Séminaire de Québec réclame de nous, avant d'en recevoir un avis formel de de Rome ;

2° Il est certain que, dans tous les cas, nous ne paierons qu'après que l'on nous aura présenté des comptes complets, détaillés et clairs ;

3° Il n'est pas moins certain que, si nous avons à payer quelque chose, pour le faire, nous n'aurons pas à entamer le revenu que le Saint-Père vient de créer pour le fonctionnement annuel de la Succursale ;

4° Bien plus, sans que la chose soit aussi certaine, il est cependant, pour moi, plus que probable que la Succursale ne sera jamais appelée à payer les comptes que M. l'abbé J. E. Marcoux, délégué du Séminaire de Québec, lui a présentés.